

Anciens combattants

plaintes et certains des besoins des anciens combattants et de leurs familles qui vivent dans ma circonscription de Medicine Hat. Je sais que le ministre et son personnel croient qu'après 30 ans, on devrait pouvoir abroger la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants au mois de mars 1975 et qu'on devrait aussi abolir le délai de qualification de 1968. A cet égard, je suis sensible aux observations que le ministre a faites pour répondre à mes propos et à mes questions à la récente réunion du comité permanent des affaires des anciens combattants où nous avons débattu du budget de ce ministère.

J'aimerais dire au ministre qu'il y a encore, dans ma circonscription, des anciens combattants qui, en 1968, avaient de bonnes raisons de faire valoir leurs droits, et j'admets que certaines d'entre elles peuvent nous sembler un peu obscures. Ces quelques personnes devraient encore être admissibles, car elles en ont le droit, à titre d'anciens combattants. La seule raison que je peux avancer, c'est sans doute que je les connais presque tous personnellement.

● (2100)

On ne devrait pas retenir contre eux le fait qu'ils veulent saisir cette dernière occasion pour s'acheter une maison où ils pourront se retirer, ni se fonder là-dessus pour hâter la fin d'un excellent programme. Si je suis au courant, madame l'Orateur, c'est que j'ai eu le privilège d'avoir un contrat dans le cadre de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, contrat qui m'a été d'un grand secours. C'est pourquoi je propose que l'on autorise les derniers des anciens combattants à faire étudier leur dossier pour obtenir l'admissibilité. Assez peu d'entre eux répondent aux conditions fixées en 1968. La solution serait donc que le ministre lui-même étudie chaque cas en particulier.

Dans son discours d'aujourd'hui, le ministre a lancé l'idée d'une politique de logement distincte pour les anciens combattants en remplacement du programme qui sera bientôt abandonné. Tant que cette proposition ne sera pas politique officielle, le bon sens et l'équité nous poussent à insister pour que la politique actuelle sur les terres destinées aux anciens combattants soit prolongée, qu'on reporte à une date indéfinie la limite d'admissibilité fixée en 1968.

Si on poursuit le projet de politique spéciale de logement pour les anciens combattants, j'espère sincèrement qu'on va admettre qu'il y a la pénurie actuelle de fonds hypothécaires et qu'on va en tenir compte dans la politique proposée.

J'aimerais donner un exemple précis pour montrer qu'il faut maintenir une forme quelconque d'aide dans le cadre de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Dans ma circonscription, un ancien combattant travaille dans l'industrie du camionnage et désire faire construire une bâtisse qui servirait à la fois d'abri pour ses camions et d'atelier et située sur un petit terrain. A mon avis, c'est là une façon tout à fait légitime de faire valoir ses droits d'anciens combattants, mais je crois que son cas n'est même pas à l'étude.

Madame l'Orateur, dans la circonscription de Medicine Hat, on trouve sept chapitres de la Légion royale du Canada situés dans les localités avoisinantes de Bow Island, Redcliff, Taber, Vauxhall, Foremost et Raymond ainsi que dans Medicine Hat même, le chapitre Robertson Memorial n° 17. En outre, le chapitre Empress de la Légion n'est qu'à une largeur de la rivière Saskatchewan de ma circonscription.

[M. Hargrave.]

J'ai hâte à lundi prochain, madame l'Orateur. Je marcherai alors avec beaucoup de fierté au côté d'autres anciens combattants dans le défilé du jour du Souvenir. Ce serait faire preuve d'hypocrisie ce soir et lundi si je ne participais pas à ce débat pour dire à la Chambre que j'ai discuté de ces questions avec tous ces chapitres de la légion. C'est d'ailleurs de leur réponse que je vous ai fait part.

La Chambre ne peut, en toute franchise, faire autrement que d'appuyer à fond la façon d'envisager le problème et les principes avancés par les députés de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall).

M. Douglas (Bruce): Madame l'Orateur, en premier lieu j'aimerais dire au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) de même qu'au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), que les anciens combattants du pays apprécieront sans doute l'intérêt qu'ils leur portent et les opinions qu'ils ont fait valoir à plusieurs reprises à la Chambre. Ils apprécient la manière objective dont les questions des anciens combattants ont été abordées à la Chambre et en comité et l'attention qu'ils ont reçue de la part des députés de tous les partis.

Madame l'Orateur, il est une chose qui s'est produite tout au long de l'après-midi et de la soirée. Tous les députés qui ont commenté la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ainsi que l'amendement, devraient parler au nom d'anciens combattants. Ils ont pu se rendre compte de l'attachement au devoir et au travail dont les anciens combattants font preuve. Je pense que chacun à sa façon, essaie de trouver la bonne solution. A cet égard, si j'admets que la mesure qu'on nous a présentée comporte bien des lacunes, je ne peux accepter la façon dont les partis de l'opposition veulent résoudre le problème.

A mon avis, depuis 30 ans, la loi a bien servi nos anciens combattants, mais voilà qu'elle est maintenant désuète et, sur bien des rapports, elle est devenue inutile. J'appuie donc la décision du ministère des Affaires des anciens combattants d'abroger la loi et de n'accepter aucune demande de prêt après 1975.

Comme je l'ai dit dans mon discours, liminaire à la Chambre à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, les citoyens et les citoyennes de la région de Bruce-Grey ont été parmi les premiers à répondre aux besoins de leur pays en guerre, et je crois également qu'ils ont été nombreux à profiter de l'argent et des subventions qu'offrait la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et un grand nombre de ceux avec qui je me suis entretenu sont d'avis qu'on devrait la remplacer par une mesure plus complète et plus moderne.

Je pense qu'à de nombreux égards, aussi bien comme députés que comme citoyens de ce pays, nous reportons des échéances qui devraient être inéluctables. J'ai lu dans le *Globe and Mail* un article où l'on disait que depuis 15 ans les gouvernements tentaient les uns après les autres de mettre un point final à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants parce qu'elle avait atteint son objectif initial de rétablissement des anciens combattants et qu'elle servait maintenant des fins très différentes et auxquelles elle n'était pas destinée, c'est-à-dire qu'elle servait à aider les anciens combattants de la deuxième guerre mondiale à acquérir des fermes et des maisons pour leur retraite. Je ne pense pas que ce soit là le but initial de cette loi, et je ne crois pas qu'une loi modifiée et remodifiée sans cesse puisse à la longue continuer à servir le même propos.